

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012  
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10  
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10  
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte  
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas  
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique  
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10  
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11 h 50  
M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10  
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis  
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35  
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20  
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35  
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50  
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50  
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bordeaux - Projet de construction du Centre Culturel et Touristique du Vin -  
Subvention d'investissement - Contrat de co-développement 2012-2014 -  
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Avec la création d'un équipement dédié à la civilisation du vin, Bordeaux et son agglomération, qui possède un port vinicole depuis deux millénaires, a une légitimité pour s'affirmer comme capitale culturelle du vin.

Avec le Centre Culturel et Touristique du Vin, Bordeaux et son agglomération entendent se doter d'un grand équipement d'envergure internationale à destination de tous les publics. Ainsi, pourront être satisfaits les goûts des visiteurs relatifs à la connaissance et la compréhension des grands terroirs de la région bordelaise, à la dégustation des vins du terroir, à la curiosité de l'art de vivre par le vin, à l'histoire du vin, etc....

**A – Présentation du projet DE Centre Culturel et Touristique du Vin :**

**1- Un équipement d'envergure et d'animation:** d'une surface de 10 000 m<sup>2</sup> utiles, qui est situé à l'entrée des Bassins à Flot sur une parcelle dite « Les Forges » en bord de Garonne, dans le quartier de Bacalan. Il a vocation à devenir une référence internationale et sera conçu comme un lieu de découverte culturelle, de diffusion scientifique et de divertissement, un lieu de transmission des valeurs et du patrimoine du vin, ainsi qu'un lieu innovant dans sa forme qui proposera une vaste palette d'expériences.

Conçu pour accueillir plus de 400 000 visiteurs par an, cet édifice dédié à la civilisation du vin, qui ouvrira en 2015, en constituera un lieu emblématique.

**2- Un équipement d'agglomération,** à l'architecture emblématique qui pourra devenir un symbole identitaire de la région, avec son ouverture sur le fleuve, et qui sera conçu avec de grandes exigences environnementales. Il présente ainsi les qualités requises suivantes :

- **Un projet structurant au niveau régional** selon les éléments ci-après :
- le vin est un des secteurs clé de l'économie régionale qui participe à l'image et à la notoriété internationale de l'Aquitaine,
- ce nouvel équipement sera un des acteurs du « cluster vin »,
- cet investissement, fortement accompagné par le CIVB, est un signe fort de soutien à la filière vitivinicole,

- ce nouvel équipement situé à l'entrée des Bassins à flot, dans le quartier de Bacalan, dans le prolongement des quais de Garonne réaménagés, va conforter l'attractivité des quartiers nord de Bordeaux et va se retrouver au cœur d'un territoire en mutation à proximité immédiate du pont levant en cours de construction.

**- Un équipement qui donnera une large place à l'innovation :**

- dans son concept même : comme équipement unique qui présente la dimension culturelle et universelle du vin,  
- dans la scénographie, qui fait appel aux technologies les plus innovantes.

**- Un projet qui conforte l'attractivité régionale et celle de l'agglomération** selon l'étude de marché réalisée par le cabinet Protourisme en juin 2010 qui démontre que l'existence du CCTV génèrera un niveau de fréquentation qui devrait se situer entre 400 000 et 600 000 visiteurs par an. Il constituera ainsi un des sites les plus fréquentés d'Aquitaine avec des répercussions économiques et sociales directes et indirectes significatives :

- 30 000 000 € de richesses pendant la phase de construction de 2013 à 2015,  
- 40 000 000 € de richesses estimées chaque année, après plusieurs années de fonctionnement,  
- 600 équivalents temps plein (ETP) seront annualisés pendant la phase de conception/construction, soit 200 emplois sur trois ans, et 750 emplois durables sont envisagés plus tard, après deux à trois ans de fonctionnement. .

**- Un équipement qui constitue un projet d'intérêt général** consacré aux civilisations du vin.

Conçu comme un lieu destiné à faire voyager autant un grand public international que local dans le temps et l'espace, il sera aménagé avec les modules suivants :

- un parcours de visite immersive sur les civilisations du vin,  
- des expositions temporaires attractives et diversifiées,  
- des dégustations et ateliers découverte, ludiques, multi sensoriels et pédagogiques,  
- des conférences, colloques, rencontres, spectacles, projections et un salon de lecture,  
- une brasserie bar à vin et des boutiques sur le thème du vin,  
- un espace de promotion oenotouristique pour des visites et séjours dans les terroirs viticoles.

**- Un bâtiment respectueux du paysage et de l'environnement :**

La conception bioclimatique performante de la construction de forme compacte lui permet de bénéficier d'une ventilation naturelle en été et d'une luminosité scénographique particulières. Egalement, la toiture est protégée du soleil par une « ombrière ventilée qui permet une maîtrise de la température ambiante.

**- Une scénographie innovante** qui évoque autant le mouvement circulaire imprimé au vin dans le verre lors de la dégustation. Le volume du bâtiment rappelle aussi un paysage dont le sol monte et descend.

## **B – Suivi et financement du projet**

Il convient de rappeler que par délibération n°2011/0361 du 27 mai 2011, le Conseil de Communauté a confirmé la décision de principe de participer à la création d'un Centre Culturel et Touristique du Vin et a attribué au projet une subvention d'investissement de 6 000 000 €, au bénéfice de la Ville de Bordeaux maître d'ouvrage (sur un budget évalué à 55 200 000 € H.T).

Par ailleurs, il a été décidé que, sur le montant global de cette subvention, 420 000 € seraient dédiés au fonctionnement de l'association Centre Culturel et Touristique du Vin qui assure le suivi de l'étude et du montage de projet, réduisant ainsi le montant de la subvention d'équipement à 5 580 000 €.

Toutefois, au regard du projet architectural retenu par le jury de concours du 9 mai 2011, le budget d'investissement global a été réévalué à 63 000 000 € H.T. et il est prévu en conséquence que dans le cadre du contrat de co développement 2012-2014 passé avec la Ville de Bordeaux (FA n°0031), la subvention d'investissement initialement arrêtée à 6 000 000 € soit réévaluée à 9 000 000 €.

De l'année 2011 à 2013, le montant global de subvention de fonctionnement attribuée à l'association de préfiguration s'élève à 2 500 000 €, soit une quote part de 500 000 € à la charge de la Communauté Urbaine. Ce dernier montant étant imputé sur sa participation globale de 9 000 000 €, la subvention d'investissement est ainsi fixée à 8 500 000 € comme spécifié dans la FA n°31 du contrat de co-développement 2012 -2014.

Parallèlement, le conseil d'administration du Centre Culturel et Touristique du Vin du 8 octobre 2012 a validé, d'une part, la révision du budget cumulé de l'association de préfiguration dans ce sens, et, d'autre part, le fait que l'ensemble des charges de fonctionnement de l'association sera pris en charge par la future Fondation Reconnue d'Utilité Publique exploitante dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Au regard des éléments précités, la Communauté Urbaine n'aura plus à participer au budget de fonctionnement de l'association pour les années 2014 et 2015.

Le CA du 8 octobre 2012 a, de même, arrêté la répartition de la subvention de fonctionnement de 500 000 € sur les 3 années :

2011 : 197 984,67 €

2012 : 171 546,96 €

2013 : 130 442,20 €.

Au regard des montants réglés en 2011 et 2012, il est nécessaire de procéder à un ajustement sur le montant de la subvention versée en 2013 qui sera de 115 023 € (au lieu des 130 442,20 € prévus) afin de compenser un trop perçu sur les deux précédents exercices.

L'échéancier prévisionnel des travaux se trouve précisé dans le tableau ci-après :

| Date des travaux                | Intitulé des travaux  |
|---------------------------------|---|
| 14 août 2012                    | Lancement du dialogue compétitif pour le lot clos/couvert + envoi du dossier de consultation aux entreprises candidates sélectionnées |
| Fin septembre 2012              | Démarrage des travaux de préparation du site : dépollution, désamiantage et démolitions des hangars vétustes.                         |
| Fin février 2013                | Clôture du dialogue compétitif et attribution du marché pour le lot clos/couvert  |
| Juillet 2013                    | Attribution des marchés de travaux lots techniques et second oeuvre   |
| Août/décembre 2013              | Attribution des lots aménagements scénographiques   |
| 1 <sup>er</sup> trimestre 2014  | Attribution des lots « contenus scénographiques »   |
| 2 <sup>ème</sup> trimestre 2015 | Achèvement de la mise hors d'eau du bâtiment +début des travaux scénographiques   |

Pour la réalisation du bâtiment du Centre Culturel et Touristique du Vin et ses aménagements, la Ville de Bordeaux a sollicité une subvention à hauteur de 8 500 000 € sur un budget d'équipement prévisionnel de 62 924 592 € H.T qui se décompose comme suit :

| DEPENSES                                 | € H.T      | RECETTES                             | € H.T      |
|--|------------|--------------------------------------|------------|
| <b>Foncier :</b>                         |            | UE/FEDER                             | 12 000 000 |
| Achats de terrains                       | 2 100 000  | Etat                                 | 3 500 000  |
| Démolition et dépollution                | 442 757    | CRA                                  | 5 500 000  |
| Concessionnaires et études géotechniques | 840 000    | CUB                                  | 8 500 000  |
| <b>Travaux de maîtrise d'œuvre :</b>     |            | CIVB                                 | 5 500 000  |
| Bâtiment                                 | 33 491 900 | CCIB et Vinexpo                      | 1 000 000  |
| Equipements/immobilier                   | 1 213 000  | Mécénat                              | 14 424 592 |
| Graphisme/signalétique                   | 155 496    | Ville de Bordeaux (maître d'ouvrage) | 12 500 000 |
| Aménagement des extérieurs et VRD        | 1 455 000  |                                      |            |
| Mobilier et équipements scénographiques  | 9 629 000  |                                      |            |
| <b>Honoraires et assurances :</b>        |            |                                      |            |
| Indemnités concours                      |            |                                      |            |
| Honoraires AMO et autres missions        | 602 007    |                                      |            |
| Honoraires de maîtrise d'oeuvre          | 658 509    |                                      |            |
| Indemnités dialogue compétitif           | 7 182 754  |                                      |            |
| Divers (visuels....)                     | 150 000    |                                      |            |
| Assurance « dommage ouvrage » (1%)       | 30 000     |                                      |            |
| <b>Contenus multimedia :</b>             | 450 169    |                                      |            |

|   |                   |              |                   |
|---|-------------------|--------------|-------------------|
| Réalisation des contenus multimedia                 |                   |              |                   |
| Honoraires direction des productions (Magali films) | 4 642 051         |              |                   |
| Honoraire direction Artistique (Casson Mann)        | 199 960           |              |                   |
|   | 481 989           |              |                   |
| <b>Provisions financières :</b>                     |                   |              |                   |
| Aléas   | 200 000           |              |                   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>62 924 592</b> | <b>TOTAL</b> | <b>62 924 592</b> |

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0361 du Conseil de Communauté du 27 mai 2011,

**VU** la fiche action n°31 du contrat de co-développement 2012 – 2014 passée avec la Ville de Bordeaux,

**VU** le compte rendu du conseil d'administration du CCTV du 8 octobre 2012.

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que la mise en œuvre du projet de construction du Centre Technique et Culturel du Vin se définit comme:

- un projet structurant pour la région Aquitaine et l'agglomération adossé à la filière vitivinicole qui reste forte en Aquitaine,
- un élément d'attractivité de la région Aquitaine et de l'agglomération bordelaise dans la mesure où l'image forte de Bordeaux est celle relative au vin,
- un projet qui s'inscrit dans le thème du développement durable respectueux de l'environnement et de l'innovation,
- un projet créateur de richesses économiques et d'emplois qui enrichira le bassin d'emplois de l'agglomération.

### **DECIDE**

**Article 1 :** l'article 1 de la délibération n°2011/0361 du 27 mai 2011 qui fixait le montant de la subvention d'investissement pour la réalisation du Centre Culturel et Touristique du Vin à verser par la Communauté urbaine à la Ville de Bordeaux à hauteur de 5 580 000 €, et la subvention de fonctionnement à l'association de préfiguration du CCTV à hauteur de 420 000 €, pendant la période de mise en œuvre du projet, est abrogé,

**Article 2** : il est décidé d'attribuer à la Ville de Bordeaux une subvention d'équipement d'un montant de 8 500 000 € pour la construction et l'aménagement du Centre Technique et Culturel du Vin sur un budget de dépenses d'équipement subventionnables H.T de 62 924 592 €,

**Article 3** : la subvention de fonctionnement attribuée à l'association C.C.T.V, est donc fixée à 500 000 € pour la période 2011-2013.

Elle est répartie comme suit :

2011 : 197 984,67 €

2012 : 171 546,96 €

2013 : 130 442,20 €

**Article 4** : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée qui définit les conditions de règlement la subvention d'investissement précitée à la Ville de Bordeaux conformément à l'article 2 ci-dessus,

**Article 5** : la dépense afférente à l'opération visée à l'article 2 ci-dessus sera imputée sur le budget principal des exercices 2012-2013-2014, chapitre 204, article 2041412, fonction 900, CRB BD00 Programme DA1205

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

|   |
|---|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE<br/>10 JANVIER 2013</p> <p>PUBLIÉ LE : 10 JANVIER 2013</p> |
|---|

M. NICOLAS FLORIAN